

Communiqué de presse

Les enseignants avec les sections syndicales du Collège La Croix des Sarrasins (Auxonne).

Le chapitre premier du code de l'éducation affirme que « **l'éducation est la première priorité nationale** ». Pourtant, suite aux 5 rentrées sous « la gouvernance Blanquer » (2018-2022), la situation des établissements du second degré public s'est fortement dégradée : 29439 élèves en plus mais 7900 enseignants en moins et 624 classes supprimées au niveau national... (MEN-DEGESCO, Bilan de la rentrée scolaire 2020-21, 2nd degré public et pour les emplois PLF 2018/2019/2020/2021/2022). Pour la rentrée 2023, les dégradations se poursuivent : le gouvernement prévoit la suppression de 481 emplois d'enseignants titulaires pour des effectifs presque stables au niveau national (-840 élèves)

Nous souhaitons inscrire notre établissement dans la visée de réussite et d'émancipation de tous les élèves. Aujourd'hui, cette ambition semble illusoire avec des classes surchargées dès la sixième, un manque de moyens pour de réelles améliorations pédagogiques, une dégradation des conditions de travail et un morcellement des équipes pédagogiques dû à un nombre élevé de postes partagés sur plusieurs établissements.

Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2023 nous tenons à vous informer de la situation de notre établissement situé à Auxonne dans le département de la Côte d'Or.

Pour la DHG de notre établissement, à la rentrée 2023, le compte n'y est pas :

- Les effectifs par classe augmentent : 29,2 élèves par classe sur le niveau 6^{ème}, 29,6 sur les niveaux 5^{ème} et 4^{ème} et 27,2 sur le niveau 3^{ème}
- Le suivi et la prise en charge des élèves à besoins particuliers : inclusion, groupes, prévention du décrochage scolaire, lutte contre le harcèlement,...
- Présence réduite des enseignants dans l'établissement : 6 matières avec des postes partagés (Lettres, Mathématiques, Technologie, Anglais, Allemand, Histoire-Géographie) et 1 poste supprimé (EPS)

Nous ne pouvons que dénoncer les décalages entre la réalité des moyens et les ambitions affichées par le code de l'éducation.

Nous demandons :

- La limitation des effectifs par classe et l'ouverture d'au moins deux divisions supplémentaires
- Une dotation complémentaire d'heures afin d'engager de réelles améliorations pédagogiques, telles que le maintien de l'ensemble des projets (voyages, sorties, clubs, intervenants extérieurs,...) au service de la réussite de tous nos élèves

Les personnels de l'établissement agiront auprès des autorités départementales et académiques pour obtenir satisfaction dans l'intérêt des générations futures. Les enseignants du collège La Croix des Sarrasins ont déposé, à cette fin, un préavis de grève pour le Vendredi 24 février.

Date : 20/02/2023

Contact : Aurore Abry, aure.abry@ac-dijon.fr

Copie au Snep-Fsu, FO, SNES, SGEN, se-UNSA